



NOVEMBRE 2020 | 21<sup>e</sup> ÉDITION  
3300 séances en France et dans le monde | [www.moisdudoc.com](http://www.moisdudoc.com)

## PARTICIPER AU MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE en Ille et Vilaine

**DÉCOUVRIR** des films documentaires rares ou habituellement peu diffusés  
**PARTAGER** des moments de convivialité autour de projections, expositions, ateliers, concerts...

**RÉFLÉCHIR** sur le cinéma et développer son point de vue sur le monde

**RENCONTRER** les auteurs et débattre des films

### → COMPTOIR DU DOC, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL

Comptoir du Doc coordonne le Mois du film Documentaire en Ille-et-Vilaine. Nous vous proposons chaque année :

- une sélection de **12 films documentaires** choisis tout au long de l'année par notre groupe de programmation. Pour ces films, nous négocions les droits de diffusion, la gestion des copies, et nous organisons la venue des cinéastes.
- Les journées de visionnages et d'échanges, se dérouleront cette année **en ligne à partir du 3 juin** afin de vous faire découvrir cette sélection.
- **des journées de formation** visant à enrichir la connaissance des participants sur les différents aspects de la programmation et de l'animation.
- des actions complémentaires (ateliers, séances scolaires...) dans le but toucher de **nouveaux publics**.
- un programme papier récapitulant toutes les séances et les animations sur le **territoire départemental**.

→ **LE PROGRAMMATEUR LOCAL** (médiathèque, cinéma, établissement scolaire, association...)

L'engagement de votre structure est essentiel pour faire vivre le projet localement !

Votre participation ne doit pas se limiter à une simple diffusion des films, mais nécessite un vrai travail de défense d'un cinéma de qualité sur le territoire.

## Le programmateur local s'engage à :

- garantir une qualité de projection optimale : aspect technique (image et son), accueil du public et des intervenants dans de bonnes conditions, présentation du film avant la projection, animation de la rencontre qui suit.
- assurer la communication locale de ses projections (si il édite d'autres supports de communication sur l'événement, l'organisateur local s'engage à mentionner l'intitulé de la manifestation LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE avec les logos requis).

## → CALENDRIER

découverte de la programmation proposée par Comptoir du doc : à partir du 3 juin en ligne

Clôture des inscriptions pour les films proposés par Comptoir du Doc : 3 septembre 2020

Date limite des commandes de kit de communication : 11 septembre 2020

Clôture des inscriptions pour les films hors-sélection Comptoir du Doc : 15 septembre 2020

Clôture des inscriptions sur le site [www.moisdudoc.com](http://www.moisdudoc.com) : 1 octobre 2020

## → BUDGET

Pour chaque séance une participation au droit de diffusion du film, trajet, hébergement et rémunération de l'invité.e est demandée.

- séance publique : 325 euros TTC\*
- séance scolaire (ou autre) : 120 euros TTC\*
- Prestation technique *sur demande* : 220 euros TTC\*
  
- Mise à disposition de matériel de projection possible (lecteurs pros, écran, son...) *sous réserve de disponibilité.*

\*prévoir à votre charge un repas pour le réalisateur (et technicien *si prestation technique*) pendant la projection du film.

**pour les salles de cinéma** : Certains des films proposés peuvent être en 'exploitation commerciale', si ils ne le sont pas mais que la salle tient à faire une billetterie 'commerciale' elle peut demander un visa temporaire auprès du CNC <http://www.cnc.fr/web/fr/procedure-des-visas-temporaires>